



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE GILETTE
Arrêté municipal n° 2026_03_29
 portant nomination des adjoints au maire

Le Maire de la commune de Gilette,

Vu le Code général des collectivités territoriales,** notamment ses articles L. 2122-7, L. 2122-7-2 et R. 2121-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 procédant à l'élection des adjoints au maire ;

Considérant que le Conseil Municipal a élu les adjoints au maire selon l'ordre du tableau ci-après ;

ARRÊTE :

Article 1er – Sont nommés adjoints au maire de la commune de Gilette, dans l'ordre suivant :

Rang	Nom et prénom	Observations
1 ^{er} adjoint	IMBERT Magali	Délégations : Finances – Ressources Humaines Administration
2 ^{ème} adjoint	ACCHIARDI Honoré	Délégations : Travaux – Voirie Bâtiments communaux
3 ^{ème} adjoint	MOSCONI Sandrine	Délégations : Familles - Événementiels Attractivités du territoire
4 ^{ème} adjoint	DI GIACOMO Fabrice	Délégations : Environnement – Sécurité Numérique

.../...

AR Prefecture

006-210600664-20260324-2026_03_29-AI
Reçu le 14/04/2026

.../...

Article 2 – Les adjoints au maire sont installés dans leurs fonctions à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté sera :

- Affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la commune ;
- Transmis au représentant de l'État dans le département ;
- Notifié aux intéressés.

Fait à Gilette, le 24 mars 2026

Le Maire
Jean Claude NIEL



Date de notification	Nom	Paraphe	Signature
03/04/2026	IMBERT Magali	CFI	
02/04/2026	ACCHIARDI Honoré	AH	
02/04/2026	MOSCONI Sandrine	MS	
4/04/2026	DI GIACOMO Fabric	FD	